FICHE PRATIQUE

Par Armelle Barroux

Comprendre le compte de résultat

À la fin de chaque exercice, l'activité comptable est résumée dans deux documents de synthèse: le bilan et le compte de résultat. Le premier est une photographie de la situation du patrimoine de l'association à ce moment donné. Le second reflète le déroulé des événements de l'exercice considéré. En retraçant les flux de produits et de charges, il explique comment s'est constitué le résultat annuel, que ce soit une perte ou un bénéfice.

CHARGES

Figurent comme charges toutes les dépenses ayant servi aux activités de l'année. Les paiements effectués dans l'année mais correspondant à des dépenses antérieures ne doivent pas y figurer. Au contraire, les dépenses relatives à cet exercice mais pas encore réglées doivent apparaître.

Modèle de compte de résultat détaillé	
Date de début de l'exercice	
CHARGES	Montant
60 – Achat	
Achats d'études et de prestations de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	
Autres fournitures	
61 – Services extérieurs	
Sous-traitance générale	
Locations	
Entretien et réparation	
Assurance	
Documentation	
Divers	
62 – Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	
Publicité, publication	
Déplacements, missions, réceptions	
Frais postaux et de télécommunications	
Services bancaires, autres	
63 – Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 – Charges de personnel	
Rémunération des personnels	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 – Autres charges de gestion courante	
66 – Charges financières	
67 – Charges exceptionnelles	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	
Évaluation des contributions volontaires en nature (lorsque significatives)	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Secours en nature	
TOTAL DES CHARGES	

60 à 65 + 68 et 70 à 75 + 78

Le résultat d'exploitation (RE) retrace l'activité courante de l'association. Il résulte de la différence entre les produits et les charges d'exploitation (comptes 70 à 75 et 78 - comptes 60 à 65 et 68 = RE). Cette donnée informe sur la performance économique de l'association et, par conséquent, la viabilité et la pérennité du modèle économique adopté.

70 et 74

Le ratio entre les comptes 70 (vente de produits de prestations) et 74 (subventions) permet de caractériser l'indépendance financière de l'association et de mesurer la fragilité de la structure au regard des politiques des partenaires financeurs.

66 et 76

Le résultat financier (RF) est la différence entre les produits et les charges financières (compte 76 - compte 66 = RF). Une association endettée ayant un prêt à rembourser verra fréquemment son résultat financier négatif. Au contraire, une association ayant régulièrement des excédents de trésorerie qu'elle place et qui dégagent des revenus verra ceux-ci apparaître en produits financiers.

Le compte de résultat général ne fait apparaître que les comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7). Pour tenir compte des spécificités associatives et mieux rendre compte de la réalité de l'association, le compte de résultat associatif intègre également les comptes de classe 8 qui quantifient les contributions volontaires en nature.

Pour pouvoir analyser ce document et en tirer des conséquences en termes de gestion, on sépare charges et produits en trois catégories: charges et produits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

En savoir plus

G. Lejeune, Comprendre et tenir la comptabilité de votre association, guide pratique Associations mode d'emploi

67 et 77

Le résultat exceptionnel (REx) (compte 77 – compte 67 = REx) est lié à des opérations qui ne relèvent ni de l'activité courante de l'association, ni de ses opérations financières, par exemple la plus-value de la vente du local jusqu'alors occupé par l'association. Une forte plus-value donnerait lieu à un résultat exceptionnel très positif et pourrait améliorer ainsi le résultat net de l'exercice, même si l'exploitation n'est pas rentable. C'est pourquoi il convient de bien distinguer les deux. De plus, un résultat exceptionnel positif ne signifie pas que l'opération considérée soit nécessairement bonne pour l'association à long terme.

68 et 78

Les dotations aux amortissements et aux provisions (compte 68) correspondent aux dépréciations subies au cours de l'exercice par des éléments de l'actif, c'est-à-dire du patrimoine. Ces dépréciations sont estimées et ne donnent lieu, d'un point de vue financier, à aucun décaissement pendant l'exercice. Son corollaire en compte 78 est constitué des reprises sur provisions et amortissements qui correspondent à des ajustements des dotations aux amortissements et aux provisions effectués en fin d'année.

86 et 87

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées, aussi bien en charges qu'en produits, tout en étant clairement séparées des comptes 6 et 7, évitant toute confusion. Un bénévole faisant don de son temps constitue un produit, tandis que l'association ayant utilisé ce temps pour une action constitue une charge. Les valeurs des comptes 86 et 87 sont par conséquent égales. Faire apparaître ces comptes ne change donc rien au résultat final de l'exercice. Il est néanmoins important de les faire figurer car cela rend plus fidèlement compte de l'ensemble des activités de l'association, tant auprès de ses propres membres que de ses partenaires, notamment institutionnels. Cette donnée est également importante pour les associations susceptibles d'être redevables des impôts commerciaux. En effet, lorsqu'une association a une activité économique, une prépondérance des activités non lucratives peut être un motif d'exonération. Encore faut-il qu'elle soit caractérisée. La difficulté principale consiste à chiffrer le travail bénévole.

PRODUITS

Figurent comme produits les recettes liées à la vente de biens ou de services dans le cadre des activités de l'association. C'est également dans les produits qu'apparaissent les subventions.

Date de fin de l'exercice	
PRODUITS	Montant
70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestation de services	
Vente de marchandises	
Produits des activités annexes	
74 – Subventions d'exploitation	
État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
- Régions(s) :	
-	
- Département(s) :	
- Commune(s) :	
-	
- Organismes sociaux (à détailler) :	
-	
- Fonds européens	
ASP (emplois aidés)	
Autres recettes (précisez)	
75 – Autres produits de gestion courante	
Dont cotisations	
76 – Produits financiers	
77 – Produits exceptionnels	
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
79 – Transfert de charges	
TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
87 – Contributions volontaires en nature	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL DES PRODUITS	